



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

quotidiens

Question écrite n° 8664

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la crise de la presse écrite quotidienne. Tirillée entre une érosion de ses ventes et des coûts de production très élevés, la presse écrite quotidienne est, selon les mots du rapport de la commission des affaires culturelles du Sénat rendu à ce sujet, « en danger ». Menaçant le pluralisme de l'information essentiel à la vitalité d'une démocratie, la crise de la presse quotidienne appelle une action résolue des pouvoirs publics. Le rapport sénatorial livre de nombreuses propositions en ce sens, comme une augmentation du nombre des points de vente, plus faible en France qu'ailleurs, ou l'incitation des jeunes à découvrir et à lire la presse d'information. Il lui demande quelle suite le Gouvernement entend donner au rapport du Sénat sur la crise de la presse écrite quotidienne.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est pleinement conscient des difficultés que rencontre la presse française. À cet égard, le récent rapport établi par la commission des affaires culturelles du Sénat sur cette question est venu conforter le diagnostic posé par les pouvoirs publics sur la crise qui touche plus particulièrement la presse quotidienne d'information politique et générale. D'ores et déjà, certaines des préconisations avancées dans ce rapport ont été mises en oeuvre. Il en est ainsi de l'aide à la modernisation de la distribution de la presse quotidienne nationale qui, accompagnant l'effort de restructuration engagé par les nouvelles messageries de la presse parisienne, seule société de messageries assurant la distribution au numéro de la presse quotidienne, contribue ainsi à la préservation des équilibres du système coopératif de distribution de la presse ; il en est de même de l'aide à la modernisation du réseau des diffuseurs de presse, qui a pour objectif de contrer l'érosion des ventes au numéro en favorisant les investissements nécessaires à l'amélioration de sa performance commerciale. Au total, ce sont 24 millions d'euros qui seront consacrés, en 2008, à l'ensemble de la chaîne participant à la distribution de la presse quotidienne, afin d'assurer une diffusion optimale de cette forme de presse et de lui permettre de reconquérir le lectorat qui lui fait aujourd'hui défaut. De la même manière, le développement de la lecture de la presse par les jeunes constitue désormais un axe majeur de la politique publique en faveur de la presse quotidienne d'information politique et générale. En 2008, 3 millions d'euros seront ainsi dédiés au soutien de projets visant à favoriser ou à encourager le lectorat des jeunes. Le souci de l'adaptation permanente des dispositifs de soutien aux besoins évolutifs du secteur est également au coeur de la démarche des pouvoirs publics. C'est ainsi que, dans le cadre de la loi de finances pour 2008, l'accent est mis sur le soutien aux initiatives structurantes ou innovantes du secteur, avec pour objectif de créer ou de conforter, sur le long terme, les conditions du développement de la presse écrite et de son indépendance économique. L'action des pouvoirs publics vise désormais à accompagner les mutations profondes que connaît la presse et à l'épauler face aux défis qu'elle doit relever pour assurer son avenir : maîtriser ses coûts de fabrication, optimiser ses conditions de distribution et de diffusion, s'adapter aux attentes évolutives du lectorat, conforter son autonomie financière et sa capacité d'investir, toutes préoccupations qui se retrouvent au coeur même du rapport auquel se réfère l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8664

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 octobre 2007, page 6634

Réponse publiée le : 22 avril 2008, page 3454